

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Quarante-quatrième séance – Mercredi 18 février 2009, à 17 h

**Présidence de M. Thierry Piguet, président**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Catherine Buchet-Harder*, *M. Alpha Dramé*, *M<sup>me</sup> Laetitia Guinand* et *M. Jean Sanchez*.

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare*, maire, *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M. Patrice Mugny*, *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno* et *M. Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 6 février 2009, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 17 février, mercredi 18 février et lundi 23 février 2009, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

**M. Manuel Tornare, maire.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, lors de sa séance de ce matin, le Conseil administratif a décidé d'interjeter un recours contre la décision du Conseil d'Etat d'invalider l'initiative populaire municipale IN-1 pour le maintien des prestations municipales complémentaires AVS-AI. En revanche, le Conseil administratif a renoncé à recourir contre l'annulation de la délibération du Conseil municipal pour vice de forme. (*Applaudissements.*)

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers et les conseillères municipales, je vous demande un peu de silence, car la déclaration que j'ai à vous faire est importante. Si vous n'écoutez pas à cause du brouhaha, vous me reprocherez ensuite de ne pas vous avoir dûment informés!

En ce début d'année, le Conseil administratif a discuté longuement de la politique qu'il devait mettre en place pour prévenir, voire lutter efficacement contre la crise économique qui s'annonce. Dans ce cadre, nous sommes à même aujourd'hui de vous proposer une stratégie d'investissement qui se poursuivra à hauteur de 95 millions de francs par année. Ces investissements seront, pour une part importante, dédiés aux économies d'énergie et au développement des énergies renouvelables. Dans ce cadre, nous avons besoin de votre soutien, pour que cette politique déploie ses effets cette année encore. C'est très important, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux!

La Ville de Genève, vous le savez, développe une politique énergétique active et ambitieuse qu'elle a décidé de renforcer en 2006 en adoptant la stratégie «100% renouvelable en 2050 pour les besoins en chauffage de ses bâtiments».

A cette occasion, elle a également voté une demande de crédit de politique énergétique, la proposition PR-509, d'un montant de 5 445 000 francs, dont la moitié est subventionnée par le Fonds énergie des collectivités publiques.

Les travaux y relatifs sont en cours, et nous souhaitons aujourd'hui vous donner une vision des investissements que nous vous proposerons dans les semaines et les mois qui viennent, illustrant cette volonté d'agir de notre municipalité.

Tout d'abord, nous vous proposerons, lors de la prochaine session du mois de mars, de voter une demande de crédit sur le siège. En effet, la Confédération et l'Etat de Genève ont augmenté de manière très importante, en ce début d'année, les subventions allouées à des travaux d'amélioration énergétique, ainsi qu'au développement des énergies renouvelables.

Toutefois, afin d'obtenir ces subventions, il convient que les travaux soient exécutés en 2009! Je dis bien exécutés, et non pas commencés en 2009.

D'un montant global de 1 025 800 francs, cette demande de crédit recevra 750 000 francs de financements fédéraux et cantonaux, soit plus de 70% de la dépense effective! C'est ce que vous aurez à voter le mois prochain, voire le mois suivant, sur le siège. J'espère que les présidents de la commission des travaux et de la commission Agenda 21 nous auditionneront avant le vote sur le siège, afin que nous puissions vous informer de cette proposition de crédit.

Dans le courant de ce printemps (au mois de mars ou d'avril), nous déposerons une demande de crédit de politique énergétique pour les bâtiments locaux, conformément à ce qui figure dans le plan financier d'investissement (PFI). Dans la même période, nous déposerons également une demande de crédit pour l'assainissement et l'amélioration de l'éclairage public de la Ville, conformément à la stratégie «éclairer mieux, consommer moins» élaborée à l'appui du projet de plan lumière, que nous vous avons déjà présentée. A ce sujet, un financement à hauteur de 1 million de francs par les subventions fédérales et cantonales est envisageable, pour peu que nous arrivions également à accélérer notre processus de décision. Je vous le répète, c'est un effort considérable qui vous est demandé sur cet aspect-là de cette problématique.

Dans le cadre de la révision du prochain PFI, nous proposerons également d'augmenter les lignes d'investissement en matière de politique énergétique.

Dans le courant de l'automne, enfin, nous souhaitons déposer une demande de crédit proposant des travaux pour diminuer les consommations d'électricité de notre patrimoine, pour continuer de développer l'électricité photovoltaïque en compensation de la surconsommation de l'installation de pompes à chaleur. A l'appui de cette demande de crédit vous sera présentée une stratégie générale, comme cela a été fait pour les énergies fossiles.

Voilà, Mesdames et Messieurs, de quoi – nous l'espérons – rassurer ceux qui trouveraient que la Ville de Genève n'investit pas assez en matière de politique énergétique, ou qui pensent que cette volonté ne se traduit pas suffisamment dans son PFI.

Nous sommes persuadés de pouvoir compter sur votre soutien, car le contexte, dans le domaine de l'énergie comme de l'économie, est particulièrement bousculé, et il convient que nous sachions être réactifs et efficaces dans nos décisions, que nous sachions identifier et saisir les opportunités lorsqu'elles se présentent. (*Applaudissements.*)

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** Nous donnons lecture de la lettre de démission de M<sup>me</sup> Valérie Bourquin de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement des personnes âgées. Elle est adressée au président de cette fondation, M. Dominique Föllmi.

*Lecture de la lettre:*

Genève, le 16 février 2009

*Concerne:* Démission de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement des personnes âgées

Cher Monsieur,

C'est avec regret que je me résous à vous présenter ma démission de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement des personnes âgées, ainsi que, par conséquent, du comité de gestion de l'EMS de Fort-Barreau, pour l'échéance qui vous conviendra, au plus tard le 31 mai prochain.

Croyez bien que mon intérêt pour cette fondation, pour nos aînés et pour la politique sociale de la Ville de Genève est toujours des plus vifs, et que de tout autres raisons motivent cette décision.

D'une part, mes mandats de conseillère municipale et de vice-présidente de la section Ville de Genève des Verts, ajoutés à mon activité professionnelle à plein temps, et qu'il m'est pour l'heure impossible de diminuer, ne me permettent plus de me consacrer à d'autres activités de façon efficace. Or, j'ai toujours à cœur d'effectuer pleinement et consciencieusement les tâches que l'on me confie.

Par ailleurs, notre parti encourage la répartition des mandats entre nos membres, devenus nombreux, et prône la qualité de vie, que trop d'occupations empêchent; des préceptes auxquels je suis tout acquise.

Je tiens à vous remercier personnellement ainsi que l'ensemble des membres de la FAHPA, et plus particulièrement celles et ceux du comité de gestion de Fort-Barreau, pour votre accueil, votre amabilité et la confiance que vous m'avez accordée. J'aimerais également souligner la compétence des directeurs, MM. Chiappero et Wämpfler, grâce à qui la tâche m'a semblé grandement facilitée.

Je réitère mes vifs regrets de devoir prendre congé si tôt et souhaite à tous et à toutes beaucoup de plaisir ainsi qu'un plein succès pour la suite des événements, dans le cadre de la fondation et au-delà.

Recevez, cher Monsieur, mes cordiales et reconnaissantes salutations.

*Valérie Bourquin*

**Le président.** Mesdames et Messieurs, vous savez que le bureau du Conseil municipal s'est donné la mission d'éliminer le maximum d'objets en suspens. Je remercie d'ores et déjà tous les fonctionnaires qui nous ont permis d'obtenir les réponses demandées, ainsi que le Conseil administratif. Cela dit, certains objets sont encore en suspens depuis très longtemps, même si un immense progrès a déjà été réalisé. Je rappelle la teneur de l'article 46 du règlement du Conseil municipal: «Le Conseil administratif donne suite à la motion dans un délai maximal de six mois, trois mois pour les pétitions et questions, et un projet d'arrêté est obligatoire dans sa mise en forme à dater de son acceptation; lorsqu'il ne peut respecter ce délai, il en informe le Conseil municipal en motivant son retard.»

Le bureau demande au Conseil administratif, et en particulier à M. le maire, de faire respecter ce règlement. Il reste 37 points en suspens datant d'avant 2006 au sujet desquels nous aimerions recevoir des réponses d'ici au mois de mars, 22 points de 2007 sur lesquels nous souhaitons avoir des réponses d'ici au mois d'avril, et il devrait être répondu aux points de 2008 d'ici au mois de mai. Nous remercions le Conseil administratif et les fonctionnaires de tout mettre en œuvre pour nous donner des réponses concrètes, ou en tout cas nous informer des raisons de leur retard. Merci, Monsieur le maire!

*M. Manuel Tornare, maire.* Et les rapports?

**Le président.** Il en ira de même pour les rapports, mais je verrai cela avec les présidents et présidentes de commission.

J'ai encore une dernière communication à vous faire, Mesdames et Messieurs. M. Pagani ne pourra pas répondre aux questions orales, car il doit être auditionné par la commission de l'aménagement du Grand Conseil. Il m'a chargé de vous dire que les questions qui lui seront adressées lui seront communiquées et qu'il y répondra probablement lors de notre séance plénière de lundi prochain. Vous pouvez donc quand même lui adresser des questions, afin que nous puissions les lui transmettre et qu'elles figurent au *Mémorial*.

### 3. Questions orales.

**M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer** (AGT). Ma question se rapporte au déplacement des arrêts de bus dus aux travaux du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB). Ce problème concerne surtout les personnes qui veulent se déplacer en direction de la gare, par exemple à partir de la place Bel-Air. Le déplacement de certains arrêts des Transports publics genevois (TPG) n'est pas signalé clairement. (*Brouhaha.*)

**Le président.** S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, un peu de silence! Vous êtes nombreux à avoir demandé la parole pour poser des questions qui intéressent non seulement l'ensemble du Conseil municipal, mais également la population. Le Conseil administratif doit pouvoir y répondre sans qu'il soit nécessaire de les répéter trois jours après, car personne ne les a entendues au milieu du brouhaha. Celles et ceux qui sont en train de discuter sont priés de le faire à la salle Nicolas-Bogueret ou à celle des pas perdus.

*M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer.* Je cite un exemple. L'arrêt des bus 3, 5 et 10 situé à la place Bel-Air en direction de la gare est déplacé – pas très loin, mais son nouvel emplacement n'est pas signalé par un poteau d'arrêt provisoire, un panneau ou autre. Le résultat, c'est que les personnes âgées ou à mobilité réduite voient le bus s'arrêter à 20 m de l'endroit où elles l'attendaient, sans pouvoir courir pour y monter avant qu'il ne démarre. Cette situation est problématique. L'arrêt de bus situé à la sortie du grand magasin Manor, à la rue de Cornavin, a disparu! Un papier de format A3 signale en français que cet arrêt a été déplacé à la rue des Terreaux-du-Temple, mais comment voulez-vous qu'un touriste ou une personne qui connaît mal Genève sache où se trouve cette rue pour aller y prendre son bus?

Je pourrais citer encore d'autres exemples. Il est vrai que la situation s'est quelque peu améliorée grâce à la pose de petits plans qui indiquent où se trouvent les nouveaux arrêts de bus, mais ces plans ont une échelle fantaisiste et on ne se rend pas compte en les consultant, si l'arrêt de bus déplacé se trouve à une distance de 20 m ou de 200 m...

**Le président.** Mais quelle est votre question, Madame Ecuyer?

*M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer.* Ma question est la suivante: que compte faire le Conseil administratif pour améliorer la situation? Songe-t-il que le Salon de l'automobile commence dans deux semaines, et que de nombreux visiteurs auront de la peine à s'y retrouver pour prendre le bus?

**Le président.** M. Pagani étant le délégué du Conseil administratif auprès des TPG, votre question lui sera transmise et il y répondra ultérieurement.

**M<sup>me</sup> Salika Wenger** (AGT). Ma question est brève. Elle s'adresse au conseiller administratif Mugny et elle concerne le Musée de l'horlogerie. Il semble que la collection dudit musée ait été déposée au Musée d'art et d'histoire. Or les bruits courent – mais ce n'est encore qu'une rumeur – que le Musée de l'horlogerie ne sera pas rouvert et que cette collection restera en permanence au Musée d'art et d'histoire. Pouvons-nous avoir des éclaircissements à ce sujet?

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Vous posez deux questions en une, Madame Wenger. La première concerne la collection du Musée de l'horlogerie, et la deuxième sa réouverture. Vous n'êtes pas sans savoir – je crois en avoir parlé dans cette enceinte lors du débat budgétaire, en décembre dernier – que nous avons d'abord espéré rouvrir le Musée de l'horlogerie moyennant un budget de rénovation et de sécurisation d'environ 5 à 6 millions de francs. Je n'ai pas le chiffre exact en tête, mais je peux vous le retrouver aisément. Par la suite, au vu des exigences des assurances, ce montant s'est élevé à 11 ou 12 millions de francs; c'eût été un investissement dépourvu de sens pour un petit bâtiment comme celui-là.

Ne sachant que faire pour continuer à exposer les collections de ce musée, nous avons décidé de les montrer dans les belles expositions du Musée d'art et d'histoire, comme c'est le cas depuis trois ans. En outre, nous attendons la construction, un jour, d'un dépôt sous le site d'Artamis qui devrait accueillir l'ensemble des collections du Musée d'art et d'histoire. Actuellement, les pièces les plus précieuses sont gardées dans des coffres bancaires, car nous n'avons pas d'autre solution pour les conserver; les autres pièces sont au Musée d'art et d'histoire, qui est mieux sécurisé que l'ancien Musée de l'horlogerie.

En revanche, le travail réalisé sur les collections de ce dernier se poursuit; les spécialistes qui en étaient chargés pour le Musée de l'horlogerie continuent à s'en occuper, mais dans le cadre des expositions du Musée d'art et d'histoire. Si le projet Nouvel de rénovation de ce bâtiment est accepté, nous espérons pouvoir y exposer ces collections et utiliser les locaux du Musée de l'horlogerie pour autre chose. Cela n'est pas encore vraiment décidé.

**M<sup>me</sup> Odette Saez** (DC). Ma question s'adresse à M. Pagani. Le trottoir qui descend le long de l'avenue d'Aire en direction de l'école, de la poste ou de la rue des Charmilles – un trottoir incontournable pour quiconque veut effectuer ce

trajet – a été aménagé de telle manière qu'un handicapé y ait facilement accès. Bravo! Hélas, un handicapé ne pourra quitter ce trottoir que par là où il s'y est engagé, et il en va de même pour les personnes poussant un caddie. M. Pagani pourra peut-être régler ce problème...

**Le président.** Nous lui transmettrons votre question, Madame la conseillère municipale.

**M. Christian Lopez Quirland (S).** Ma question s'adresse à M. Patrice Mugny et elle concerne le Grand Théâtre. J'ai appris que cette institution avait réussi à obtenir un financement de 1 million de francs, ce qui est une bonne nouvelle. Le Parti socialiste a d'ailleurs toujours prôné la diversité des financements, qu'ils soient publics, communaux, cantonaux, ou privés. A nos yeux, donc, cette nouvelle va dans le bon sens. Cependant, je souhaiterais savoir d'où vient cet argent et comment il sera utilisé.

J'en profite pour demander également à M. Mugny ce qu'il compte entreprendre afin de diversifier davantage le financement du Grand Théâtre et qu'on ne se retrouve plus, à la fin de l'année, avec des demandes d'augmentation de subvention. Nous le disons tous, nous traversons une période de crise financière où toute économie compte. L'argent qu'il sera possible d'économiser sur la subvention du Grand Théâtre pourra ainsi être consacré à la culture alternative ou au social.

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Là aussi, on me pose plusieurs questions en une. Premièrement, Monsieur Lopez Quirland, vous savez – car cela a été publié – que la Ville de Genève cherchait 1 million de francs auprès du privé en plus du million versé pour couvrir le déficit du Grand Théâtre. Une association présidée par M. Pierre Weiss a donc été constituée dans ce but. Elle est chargée de chercher des fonds au-delà des sponsors habituels et du Cercle du Grand Théâtre, auprès des milieux institutionnels ou des grandes fondations, ce que le Grand Théâtre même ou la Ville de Genève ne peuvent pas faire directement. Or cette association a trouvé de l'argent – pas encore le million espéré, mais déjà 900 000 francs – notamment auprès de la Loterie romande. Il s'agit en fait d'achat de spectacles dans le cadre de la saison annuelle. De la sorte, nous sommes parvenus à boucler le budget annuel du Grand Théâtre pour la saison 2009-2010. Je rappelle que ce budget annuel est réparti sur deux demi-années civiles en fonction de la saison d'opéra.

En ce qui concerne l'avenir, comme beaucoup, nous attendons que la Constituante se penche sur une nouvelle répartition des frais – notamment culturels –

entre les communes, la Ville et le Canton. Vous savez également qu'il sera débattu prochainement d'un étage supplémentaire dans la péréquation fiscale intercommunale. Dans ce cadre, il s'agira de remplacer le Fonds d'équipement communal actuel, qui fournit des sommes relativement importantes pour l'entretien du bâtiment du Grand Théâtre – de mémoire, je crois que ces montants s'élèvent à plus de 2 millions de francs. L'idée serait de créer un nouveau fonds intercommunal mieux doté, fondé sur une participation accrue des communes aux dépenses du Grand Théâtre. En effet, nous devons parvenir, petit à petit, à répartir le poids financier de cette institution entre les collectivités publiques et privées, peut-être même à l'échelle de toute la région.

**Le président.** Merci, Monsieur le magistrat. Vu le nombre de questions annoncées, nous y consacrerons le temps formellement prévu pour les séances avec questions orales, c'est-à-dire trente minutes.

**M<sup>me</sup> Vera Figurek** (AGT). Ma question s'adresse à M. le magistrat Patrice Mugny et elle concerne le Musée d'art et d'histoire. Le groupe A gauche toute! avait déposé la motion M-799 demandant un audit au Musée d'art et d'histoire; ensuite, il avait été convenu que nous ne parlerions plus de ce sujet jusqu'à ce que le magistrat lance cet audit. Or je crois savoir que c'est chose faite, et nous remercions M. Mugny de sa diligence et de l'excellent travail en cours. Ma question est la suivante: quand aurons-nous le rapport de cet audit? Quand celui-ci se terminera-t-il? Quand serons-nous informés de ce qui a été fait dans ce cadre?

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Madame la conseillère municipale, vous qui êtes toujours si bien renseignée concernant le Musée d'art et d'histoire, je suis étonné qu'il vous manque quelques informations. L'audit est en cours, il n'est pas encore terminé. Je crois que les deux tiers environ des fonctionnaires travaillant dans l'institution concernée ont déjà été consultés par les auditeurs. J'ai reçu un premier rapport intermédiaire lundi dernier, et cet audit devrait se terminer à la fin du mois de mars ou au début du mois d'avril, je pense que ces délais seront tenus.

Nous prévoyons d'en publier un résumé, afin de ne pas revivre la même expérience qu'avec le Grand Théâtre, où nous avons rendu public l'audit complet avec le verbatim, ce qui a mécontenté les employés de cette institution. Nous partons donc du principe qu'une telle erreur ne doit pas se reproduire. Ce qui relève des interviews réalisées au Musée d'art et d'histoire sera tout à fait confidentiel pour tout le monde – moi-même, je n'aurai pas forcément accès à toutes les don-

nées. En revanche, le Conseil administratif diffusera un résumé le plus précis possible du rapport qui lui sera rendu, étant entendu qu'il préservera la sphère personnelle des employés interrogés.

Ce document sera rendu public dès que possible. Il nous faudra néanmoins le temps de le réaliser: si nous recevons le rapport de l'audit le 10 avril, je pense que cela devrait être faisable à la fin du mois ou au début du mois suivant. Mais, pour le moment, je le répète, cet audit est encore en cours.

**M. Gilles Garazi** (Ve). Nous avons reçu la liste des objets en suspens au Conseil municipal, et nous l'avons étudiée en détail. Ma question s'adresse à M. Pagani. Je souhaiterais savoir quand nous recevrons une réponse à la motion M-80 sur la restitution des eaux de surface dans le sous-sol géologique de la ville de Genève. Cet objet date de 2000...

**Le président.** Nous transmettrons votre question à M. Pagani, Monsieur le conseiller municipal.

**M<sup>me</sup> Christiane Olivier** (S). Ma question s'adresse au Conseil administratif – en particulier à MM. Pagani et Maudet. Je voudrais savoir ce qu'il en est de l'édicule du rond-point de Plainpalais. Pourrions-nous recevoir une réponse ce soir? Je rappelle l'existence d'une pétition votée en 2007 par le Conseil municipal concernant la transformation, après la fin des travaux, du petit édicule qui servait de salle d'attente du tram et qui était devenu un véritable dépôt. Par la suite, il avait été proposé de transformer cet édicule en buvette-bar-restaurant pour remplacer le fameux chalet situé au même endroit – chalet que d'aucuns ne trouvent pas très approprié sur cette place, mais je n'entrerai pas dans ces considérations ici.

Après le vote de cette pétition par notre plénum, nous avons donc demandé au Conseil administratif d'étudier cette possibilité. Nous avons même reçu une réponse écrite de l'ancien magistrat M. Hediger. Le tenancier de la buvette du chalet avait émis l'idée que la nouvelle buvette pourrait lui être attribuée pour autant qu'il abandonne le chalet. Or nous sommes deux ans après, les travaux sont terminés et le petit édicule est fermé par une planche, après avoir servi de vidoir à papier ou autres...

Je trouve que la Ville est en train de perdre une belle opportunité de faire de cet endroit un lieu convivial, où les gens pourraient se réunir. Je ne reviens pas sur le texte de la pétition, mais il faut savoir que le chalet, lorsqu'il est ouvert pendant

l'été, attire beaucoup de gens qui aiment se retrouver sans dépenser trop. Il remplit un véritable rôle social. Je demande donc quand les travaux seront effectués et l'édicule en question mis à la disposition de la population.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. Je vous rappelle que chaque intervenant ne dispose que d'une minute pour poser sa question. Il ne s'agit pas de faire une interpellation! Vu le nombre de questions annoncées, je demande aux orateurs d'être relativement brefs.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Madame Olivier, je remplacerai mon collègue Pagani pour vous répondre. Le Conseil municipal sera saisi d'une proposition du Conseil administratif concernant l'avenir de l'emplacement que vous évoquez et les travaux à effectuer, qui se monteront à plus de 100 000 francs. Pour le moment, nous avons simplement entouré l'édicule en question d'une paroi de planches jaunes. La commission des travaux étudiera cet objet.

En ce qui concerne l'affectation de cet édicule, nous pensons toujours y mettre une petite buvette avec de la restauration froide, c'est-à-dire un glacier qui vendrait quelques tartes et sandwiches. Ce projet vous sera soumis prochainement dans la proposition dont je viens de parler. Quant à l'attribution du lieu, elle aura lieu par inscription publique. Le Conseil administratif n'a fait de promesse à personne à ce sujet.

*(La présidence est momentanément assurée par M<sup>me</sup> Vera Figurek, vice-présidente.)*

**M<sup>me</sup> Diana Duarte Rizzolio (S).** Ma question concerne les travaux du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB), qui ne gênent pas uniquement les touristes et les usagers des Transports publics genevois (TPG). Les habitants de la Jonction et les piétons, les cyclistes, les automobilistes qui y circulent se sont retrouvés, à la mi-janvier, comme prévu, dans un quartier en chantier. Quelques cartes sur le site internet des TPG expliquent le déroulement prévu des travaux, d'autres ont été posées sur certaines portes d'immeubles aux endroits concernés. Il y a eu également quelques encarts et articles à ce sujet dans la presse. Enfin, des informations sont disponibles sur le site de WayTram.

Toutefois, ces informations manquent de détails à l'échelle des quartiers. Les feuilles d'information collées sur les portes d'entrée des immeubles ne concer-

ment que les rues où des trous ont été creusés pour le chantier et celles où circulent actuellement des véhicules des TPG qui n'y passaient pas auparavant. Le directeur des écoles du quartier, se rendant compte de ce manque d'information, a tout de suite pris l'initiative d'avertir les parents d'élèves que des travaux seraient en cours durant les prochains mois. Nous savons qu'un pavillon d'information verra bientôt le jour à la place de Hollande – mais la dernière fois que j'y suis passée, il n'y était pas encore. La maison de quartier elle-même n'a pas reçu d'informations détaillées concernant les travaux; elle a recueilli certains renseignements ici et là, sur des sites internet par exemple, et elle les a affichés dans sa vitrine.

Ma question est la suivante: les habitants du quartier ont-ils manqué des informations? Leur a-t-on distribué un tout-ménage qui serait passé inaperçu? Verons-nous bientôt apparaître des panneaux indiquant la durée et le plan précis des travaux? Ou les personnes âgées devront-elles marcher jusqu'à la place de Hollande pour avoir des informations sur les travaux prévus les prochains mois et années?

**La présidente.** Monsieur Pagani vous répondra lors de notre prochaine séance plénière, Madame la conseillère municipale.

**M<sup>me</sup> Sarah Klopmann** (Ve). J'aurais voulu poser ma question à M. Pagani, mais comme il est absent, je pense que ses collègues la lui transmettront. J'aimerais savoir quand nous recevrons une réponse à l'excellente motion M-748 intitulée «Solidarité avec Soral!», qui a été renvoyée au Conseil administratif en mars 2008.

**La présidente.** Nous transmettrons votre question au magistrat, Madame la conseillère municipale.

**M. Mathias Buschbeck** (Ve). Ma question s'adresse à M. Tornare et elle concerne la propreté dans les préaux. Nous avons mené des débats homériques, dans cette enceinte, notamment sur les problèmes surgis à l'école des Vollandes. Une majorité du Conseil municipal a décidé qu'il fallait laisser les préaux ouverts et assumer ce choix en les faisant nettoyer par des travailleurs sociaux hors murs ou par la police, si nécessaire. Mais regardez ce qui se passe actuellement dans le préau de l'école des Ouches, le week-end, où régulièrement des vitres sont cassées et des parois dégradées! Le concierge fait un excellent travail tous les matins, mais c'est à se demander s'il n'est pas laissé un peu seul face à la tâche.

Quelles seront les mesures prises pour que ces préaux soient maintenus propres, tout en tenant compte de la volonté très claire du Conseil municipal de ne pas les fermer?

**M. Manuel Tornare, maire.** Je me renseignerai sur la situation à l'école des Ouches. Mais je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que vous avez diminué les lignes budgétaires destinées à l'entretien et à la propreté des préaux. Nous les avons légèrement augmentées à la suite d'une motion et d'un arrêté votés par le Conseil municipal, vous vous en souvenez certainement; mais les sommes attribuées à l'entretien des préaux il y a quelques années restent tout de même plus élevées que celles que nous y consacrons actuellement. En outre, comme le souligne M. Buschbeck, il y a de plus en plus de déprédations. Mais ce n'est pas une excuse!

Ce que je peux dire aussi, c'est que nous avons eu quelques petits problèmes – non pas seulement dans les préaux, mais aussi aux Bastions – avec des entreprises sociales que nous avons mandatées pour le nettoyage des lieux. Les ordres que nous avons donnés n'ont pas été bien transmis. Nous avons donc tenté de serrer un peu la vis... En ce qui concerne l'école des Ouches, Monsieur le conseiller municipal, je vous donnerai prochainement une réponse plus complète.

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz (Ve).** Nous avons reçu hier cet intéressant opuscule intitulé «Liste des objets en suspens»... Le groupe des Verts a déposé en 2007 la motion M-710 intitulée «Des nants à l'air libre», qui lui tient à cœur et qui a suscité un certain enthousiasme dans cette enceinte, puisqu'elle a été renvoyée au Conseil administratif. Je souhaiterais que M. Pagani y apporte une réponse.

**La présidente.** M. Pagani vous répondra lors de notre prochaine séance plénière, Madame la conseillère municipale, mais M. le maire peut déjà vous apporter quelques renseignements.

**M. Manuel Tornare, maire.** Je rappelle que, il y a environ huit ans, nous avons ressuscité le nant de Jargonant, au parc Bertrand. Avec Rémy Pagani, nous avons l'intention de faire ressurgir – car ils sont parfois souterrains – certains nants dans des parcs.

**M<sup>me</sup> Patricia Richard (R).** Ma question s'adresse à M. le maire. Elle concerne la décision du Canton de donner de l'argent supplémentaire à la Fondation du

Stade de Genève. Nous aimerions savoir si la Ville sera elle aussi mise à contribution, et ce qu'il en est des recherches que devait effectuer M. Tornare concernant le financement du FC Servette.

**M. Manuel Tornare, maire.** Vous savez, chère Madame, que le Conseil administratif a, depuis dix-huit mois, un représentant à la Fondation du Stade de Genève en la personne de M. Sami Kanaan – en effet, forts de l'expérience passée, nous avons préféré nommer à cette fonction un fonctionnaire plutôt qu'un politique. Pour l'instant, j'attends un rapport de M. Kanaan, mais aucune somme n'a encore été demandée à la Ville de Genève pour le stade de football. Je n'ai pas entendu la question concernant le FC Servette...

*M<sup>me</sup> Patricia Richard.* Qu'en est-il actuellement de la recherche de sponsors pour financer ce club?

*M. Manuel Tornare, maire.* Il y a quelques mois, le FC Servette a décidé de confier sa présidence à un ressortissant étranger qui en conduit aujourd'hui les destinées. De ce fait, un certain nombre de sponsors intéressés que nous avons contactés, avec M. Mark Muller, ont finalement décidé de ne pas faire équipe avec cette personne. C'est donc elle qui est désormais chargée de trouver le sponsoring, voire le mécénat nécessaires pour financer le club.

Cela dit, j'attends toujours des informations de sa part à ce sujet. Je lui ai posé un certain nombre de questions, il y a quelques semaines, mais, vu l'état de son équipe, il a peut-être d'autres soucis que d'en référer au maire de Genève... J'espère bien que, comme lui et le nouveau comité du FC Servette l'ont promis, ce club trouvera quand même un meilleur financement que par le passé!

*(La présidence est reprise par M. Thierry Piguet, président.)*

**M<sup>me</sup> Claudia Heberlein Simonett (Ve).** Ma question s'adresse au Conseil administratif. Lors du débat budgétaire, en décembre 2008, le Conseil municipal a voté 1 million de francs pour le développement de l'énergie solaire. Ce montant a été économisé grâce à une estimation inférieure des prix des fluides. J'aimerais savoir de quelle manière le Conseil administratif entend utiliser cet argent.

**Le président.** Cette question sera transmise au magistrat Pagani.

**M. Fabien Sartoretti (Ve).** Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Salerno ou à M. le maire. Il semblerait que la Ville s'apprête à signer les accords d'Aalborg. M<sup>me</sup> Salerno pourrait-elle faire le point sur ce dossier?

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** En effet, le Conseil administratif a pris note de la volonté unanime du Conseil municipal, l'année passée déjà, de s'engager plus activement dans le processus d'Aalborg. Nous y travaillons depuis de nombreux mois, au sein de mon département et principalement de l'unité Agenda 21. Concrètement, cela implique une collaboration avec l'ensemble des départements, puisque chacun dispose d'un correspondant Agenda 21 travaillant en relation avec l'unité qui dépend de la direction de mon département.

Mais avant de signer les engagements d'Aalborg, il s'agit d'établir un état des lieux, et c'est précisément ce que nous sommes en train de faire. Ensuite, nous définirons pour chacun des dix engagements à prendre une action Ville de Genève mesurable. Cela va également dans le sens d'un amendement déposé dans le cadre du budget 2008 par le groupe des Verts, pour demander 100 000 francs supplémentaires en faveur de l'Agenda 21 en vue d'atteindre cet objectif. Si tout va bien – mais il n'y a aucune raison que ce ne soit pas le cas – j'espère que nous aurons terminé tout ce processus en septembre prochain. La signature des engagements d'Aalborg aura un effet politique fort et symbolique.

**M. Grégoire Carasso (S).** Ma question s'adresse à Pierre Maudet. Monsieur le magistrat, j'aimerais savoir combien a coûté, coûte et coûtera la jolie nouvelle «pollution visuelle» que représente la mascotte Boris, que j'ai eu le loisir de rencontrer ces derniers jours en de très nombreux endroits de la ville de Genève.

**M. Pierre Maudet, conseiller administratif.** Je commençais à désespérer... Enfin une question pour moi! Je remercie M. Carasso de me l'avoir posée, car cela me permet de mettre en valeur l'action sympathique développée depuis quelques jours dans les rues de Genève. Un certain nombre d'indicateurs ont été placés à environ mille points identifiés comme subissant des nuisances d'ordre visuel, la pollution et des problèmes de propreté récurrents liés à toutes les incivilités bien connues sur la voirie. En ces mille points, nous avons installé un petit panneau avec la mascotte Boris, qui est en fait un raton laveur – l'un des rares animaux à nettoyer complètement sa place quand il la quitte après avoir mangé.

Cette opération, déployée dans les sept quartiers composant la ville sur le plan de la voirie, vise à estimer la qualité et l'efficacité de nos actions quant à la diminution de telles nuisances. L'impression de la mascotte Boris sur autocollants et panneaux a coûté environ 500 francs, si je ne m'abuse, mais je ne peux pas vous dire la somme de tête et il faudrait que je la vérifie; je vous en informerai lundi, Monsieur Carasso. Cette action est comprise dans la campagne 2009 sur la propreté, que le Conseil municipal a validée en acceptant le budget avec les lignes en augmentation dans mon département pour le Service de la voirie. C'est ce qui nous permettra, mois après mois, de décliner nos objectifs en termes de propreté.

Telle est la raison pour laquelle j'ose espérer, Mesdames et Messieurs, que vous conviendrez avec moi qu'il était nécessaire de mettre en évidence certains problèmes pour ensuite lutter efficacement contre leurs causes. La mascotte Boris nous sera précieuse pour jauger la qualité de nos actions.

**M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet (L).** Ma question s'adresse à M. Tornare. Monsieur le maire, j'ai été interpellée au sujet du préau de l'école de Contamines. Il semble que l'on y déplore certains problèmes en soirée et pendant le week-end, notamment des bouteilles qui traînent. Après les vacances de février, certains murs portaient même d'importantes traces de brûlure. Ces faits inquiètent les habitants du quartier, qui ne se sentent plus très en sécurité et ont surtout peur pour l'avenir. Ils demandent que certaines mesures soient prises.

**Le président.** M. le maire vous répondra ultérieurement.

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin (L).** Ma question s'adresse à M. Pagani, qui est malheureusement absent. Moi aussi, j'ai été interpellée par des citoyens, et plus particulièrement par des personnes qui trébuchent, manquent de tomber et parfois tombent sur l'avenue de Champel, car elle est truffée de trous plus ou moins grands. Soit le sol s'est dégradé tout seul, soit des travaux ont causé ces inégalités de terrain. Il y en a aussi sur le plateau de Champel lui-même. Dans la mesure où les travaux du réseau de transport Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) sont apparemment remis aux calendes grecques, j'aimerais savoir si la Ville entend faire quelque chose pour que les trottoirs soient moins dangereux à cet endroit.

**Le président.** Nous transmettrons votre question à M. Pagani, Madame la conseillère municipale.

**M<sup>me</sup> Sandrine Burger** (Ve). Et voilà une question de plus à transmettre à M. Pagani... En janvier 2007, nous avons voté la création d'une vélostation derrière la gare Cornavin mais, vu les conflits entre M. Pagani et les CFF, ce projet semble bloqué pour un sacré bout de temps! Or, durant l'été 2007, la moitié des places de stationnement pour vélos derrière la gare – c'est-à-dire la partie supérieure des structures à deux étages, jugée trop fragile – a été supprimée. Il y a donc 50% de places en moins pour les cycles, et il semble bien que la vélostation ne verra jamais le jour.

J'aimerais donc savoir ce que compte faire M. Pagani pour régler ce problème car, avec les beaux jours, les vélos seront plus nombreux dans la circulation et la pagaille recommencera derrière la gare.

**Le président.** M. Pagani vous répondra lundi.

**M. Olivier Fiumelli** (R). Ma question s'adresse à M. Tornare, notre maire. Auparavant, quand on arrivait en ville par la route du Bout-du-Monde, on voyait un panneau de localité indiquant la commune de Genève, conformément à la loi fédérale sur la signalisation routière. Or ce panneau a disparu et il a été remplacé il y a quelque temps par un autre, qui annonce la localité de Champel. J'aimerais savoir si Champel, depuis son opposition au CEVA, a fait sécession et est devenu une localité... Comment expliquer la présence de ce nouveau panneau?

**Le président.** Merci pour le fantôme, Monsieur le conseiller municipal! M. le maire vous répond.

**M. Manuel Tornare, maire.** Je ferai une enquête. A mon avis, cependant, Champel n'est pas une nouvelle commune que M. Cramer, qui voulait *splitter* la Ville de Genève, aurait l'intention de créer... Je me renseignerai et je vous répondrai la prochaine fois, Monsieur Fiumelli.

**M. Georges Queloz** (L). Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Salerno. A la suite de mon interpellation d'hier soir, ce que je pensais – mais ce n'était alors qu'une rumeur – semble se confirmer. Des personnes ont réagi et m'ont téléphoné. Il semblerait que les 800 000 francs du legs Lancoux versés à la Ville ont été placés dans des titres qui, s'ils étaient vendus aujourd'hui, ne vaudraient plus cette somme. Qu'en est-il?

**Le président.** Il vous sera répondu lundi, Monsieur le conseiller municipal.

**M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve).** Ma question est très brève. Elle s'adresse à M. Pagani. J'habite dans le quartier des Acacias. En mars 2008, la motion M-756 demandant une place pour les Acacias a été renvoyée au Conseil administratif. Les associations d'habitants et de quartier demandent où en est sa mise en œuvre.

**Le président.** Votre question sera transmise à M. Pagani, avec la demande formelle du bureau du Conseil municipal de ne pas tarder à répondre à toutes celles qui lui ont été posées ce soir...

**M. Yves de Matteis (Ve).** Ma question s'adresse au Conseil administratif, et en particulier à M. Pagani. Elle concerne la motion M-778 pour la promotion des vélos à assistance électrique comme solution de remplacement au scooter et à la moto. J'ai lu un certain nombre d'articles à ce sujet dans la presse, et je désirais savoir quelle était la solution privilégiée par le Conseil administratif. Je rappelle que toute aide financière à la population pour l'achat de ce genre de véhicules a été exclue de la mouture initiale de cette motion en séance plénière par une alliance de circonstance entre la droite et la gauche.

**Le président.** Votre question sera elle aussi transmise à M. Pagani, Monsieur le conseiller municipal.

**M<sup>me</sup> Valérie Bourquin (Ve).** Ma question s'adresse à M. Pagani. En parcourant la liste des objets en suspens, je me suis arrêtée au rapport M-450 A, fort intéressant, sur la motion intitulée «Pour du long terme et des trottoirs recyclables». Cet objet, déposé par M<sup>me</sup> Salerno et M. Broggin, avait été renvoyé à la commission des travaux le 9 juin 2004. Pour l'étudier, la commission s'est penchée sur les questions du transport et du recyclage des matériaux – aux propriétés peu écologiques, en l'occurrence – notamment du béton, utilisés pour la construction et la reconstruction des trottoirs de notre ville. Des solutions très intéressantes ayant été évoquées par les différents spécialistes auditionnés, la commission avait accepté cette motion avec enthousiasme, à l'unanimité moins une voix. Elle a donc été renvoyée au Conseil administratif. Je souhaite savoir ce qu'elle devient et, en particulier, quels sont les matériaux utilisés aujourd'hui et comment ils sont recyclés.

**Le président.** Nous transmettrons cette question à M. Pagani. J'en profite pour remercier la commission de l'aménagement du Grand Conseil, qui auditionne en ce moment M. Pagani. L'absence du magistrat a permis à toutes les conseillères et à tous les conseillers municipaux de lui poser leurs questions...

**M. Simon Brandt (R).** Ma question s'adresse à M. Tornare. Elle concerne les conseils d'établissement créés par le Département de l'instruction publique (DIP) dans les écoles primaires. J'ai lu dans la loi que la Ville de Genève devrait envoyer une soixantaine de représentants dans ces conseils, et j'aimerais savoir comment ils seront désignés: seront-ils élus, ou choisis par le seul Conseil administratif?

**Le président.** Le magistrat vous répondra lundi, Monsieur Brandt.

Nous avons reçu une motion d'ordre demandant d'ajouter à notre ordre du jour la motion urgente M-848 de MM. Simon Brandt, Rémy Burri, Adrien Geneccand, Guy Dossan, Olivier Fiumelli, Grégory Baud, M<sup>mes</sup> Anne-Marie Gisler, Patricia Richard et Christine Camporini: «Rénovation du parc immobilier municipal par le plan de relance fédéral».

Je donne la parole à un motionnaire pendant trois minutes pour développer l'urgence.

**M<sup>me</sup> Anne-Marie Gisler (R).** Le groupe radical souhaitait déposer cette motion qui, par le hasard des choses, va exactement dans le sens de ce que nous a présenté le magistrat Pagani dans sa déclaration relative aux vellétés de la Ville en matière de rénovation de bâtiments d'un point de vue énergétique. En effet, notre motion a été inspirée par l'actualité fédérale, et notamment...

**Le président.** Exprimez-vous sur l'urgence, Madame Gisler!

*M<sup>me</sup> Anne-Marie Gisler.* Mais justement, j'y viens! Notre projet de motion a été inspiré par l'actualité fédérale, et notamment par la proposition de la Confédération de créer un fonds doté de 45 millions de francs destiné aux rénovations énergétiques des bâtiments propriété des collectivités publiques. Ce fonds a déjà été institué, et nous souhaitons que la Ville de Genève puisse en profiter. Il faut donc qu'elle fasse le plus rapidement possible tout le nécessaire pour présenter des projets de rénovation qui lui permettront de recevoir ce type de subsides.

L'urgence est due au fait que ce fonds existe déjà, je le répète, et que, même s'il n'est pas particulièrement élevé, il peut être intéressant pour la Ville d'en profiter en vue de la rénovation de son patrimoine immobilier.

**M. Pascal Rubeli** (UDC). Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous accepterons l'urgence. Les considérants et les invites de la motion M-848 correspondent parfaitement à nos préoccupations. Pourquoi l'urgence? La deuxième invite précise que plus une collectivité publique s'y prend tôt pour soumettre sa demande de subside, plus vite elle sera servie. Il y a 45 millions de francs à répartir et, si Genève peut en recevoir quelques bribes, ce sera très bien. Il y va des travaux dont il est question dans cette motion.

**M. Alexandre Wisard** (Ve). Dans le même ordre d'idée, les Verts accepteront l'urgence. Cependant, je signale que la motion M-848 est opportuniste et mêle utilité publique et logement; il y a quelque chose d'un peu trouble dans son libellé.

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio** (S). Le groupe socialiste acceptera l'urgence, car cela fait très longtemps qu'il se bat pour la rénovation du patrimoine bâti. Nous sommes donc très satisfaits de pouvoir collaborer à un plan de relance, puisque c'est ce que nous défendons avec les organisations syndicales du canton. Il faut mobiliser la relance! Nous sommes contents de voir que le groupe radical se rallie, lui aussi, aux propositions des syndicats du canton de Genève; c'est très heureux!

L'autre raison pour laquelle nous accepterons l'urgence, c'est qu'une participation à la relance, notamment par des moyens touchant à la rénovation du patrimoine bâti, correspond parfaitement à la volonté du Parti socialiste au niveau fédéral. Le Parti socialiste suisse a d'ailleurs relevé que les mesures prises par la Confédération sont encore nettement insuffisantes en la matière.

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel** (L). Le groupe libéral également acceptera l'urgence de la motion M-848. Ayant entendu le magistrat Pagani exposer les projets du Conseil administratif pour l'année à venir, il nous paraît essentiel de pouvoir nous déterminer rapidement. En revanche, nous souhaitons vivement ne pas avoir tout à l'heure un débat fleuve sur cet objet; nous préférons qu'il soit rapidement renvoyé en commission, selon le souhait exprimé par le magistrat. Ainsi, il pourra nous faire connaître les projets concrets que le Conseil administratif a en

vue, afin que nous puissions, comme il l'espère, nous déterminer sur cet objet en connaissance de cause dès le mois prochain.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. Mes vœux accompagnent les vôtres.

**M<sup>me</sup> Salika Wenger** (AGT). Je serai très brève. Nous ne pensons pas que la motion M-848 présente une urgence quelconque; nous refuserons donc la motion d'ordre.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée à la majorité (opposition d'A gauche toute! et 2 abstentions).

**Le président.** Cette motion urgente sera débattue lors de notre séance plénière de lundi prochain.

**4.a) Rapport de la commission du logement chargée d'examiner le projet d'arrêté du 22 avril 2008 de M<sup>mes</sup> Maria Pérez, Maria Casares, Salika Wenger, MM. Pierre Rumo et Christian Zaugg, renvoyé en commission le 23 avril 2008, intitulé: «Règlement fixant les conditions de location des logements de la Ville de Genève» (PA-81 A)<sup>1</sup>.**

**4.b) Rapports de majorité et de minorité de la commission du logement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 11 juin 2008 en vue de mettre en œuvre un nouveau règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève (PR-626 A/B)<sup>2</sup>.**

*Suite du premier débat*

**Le président.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous poursuivons le premier débat sur les rapports PA-81 A et PR-626 A/B. Je vous informe que l'amendement déposé hier par les Verts, qui demandait la suppression de l'alinéa 5 de l'article 13 et de la lettre g) de l'article 17 du nouveau règlement de la GIM est maintenu tel quel.

Nous avons en outre reçu un nouvel amendement déposé par les socialistes, les Verts et A gauche toute! concernant la commission d'attribution et l'alinéa 3 de l'article 6, qui devient:

*Projet d'amendement*

«<sup>3</sup>L'attribution des logements incombe à une commission d'attribution interne à l'administration municipale. Elle est composée de sept membres désignés par le Conseil administratif. Sa composition est revue périodiquement.

»Les membres du Conseil administratif ne peuvent siéger dans la commission d'attribution.

»La commission ne peut valablement siéger qu'en présence de cinq membres au moins.

»Une directive, accessible au public, définit plus en détail la procédure et les critères d'attribution d'un logement à caractère social appliqués par la GIM.

---

<sup>1</sup>Rapport, 4426.

<sup>2</sup>Rapports, 4428.

»Le Contrôle financier contrôle quand bon lui semble, mais au moins une fois par législature, l'application des critères d'attribution des logements à caractère social. Son rapport est public.»

**M. Grégory Baud, président de la commission du logement (R).** Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, apparemment, pas mal d'eau a coulé sous les ponts depuis hier – et pas mal d'amendements, surtout! Je me permettrai donc de reprendre la parole plus tard, une fois que nous aurons un peu avancé dans le débat et que nous verrons mieux où nous nous situons. La situation était claire au sortir de la commission, mais elle me paraît maintenant de plus en plus inextricable. J'attends donc un peu, afin d'essayer de démêler cet écheveau...

**Le président.** Je salue à la tribune du public M<sup>me</sup> Marguerite Contat Hickel, ancienne conseillère municipale et présidente de l'Assemblée constituante. (*Applaudissements.*)

**M. Gérard Deshusses (S).** Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, c'est presque un plaisir d'intervenir après le climat de chaudron bouillant d'hier soir... Le groupe socialiste est aujourd'hui tout à fait satisfait du règlement de la Gérance immobilière municipale (GIM) issu de la commission du logement, et nous sommes aussi extrêmement heureux du travail fourni par la cheffe du département concerné, M<sup>me</sup> Sandrine Salerno. Elle a gagné là un pari assez extraordinaire, puisqu'elle a réussi en moins de deux ans à nous fournir un règlement qui tient la route. Nous pourrions l'accepter ou le refuser, mais en tout cas il est bel et bien soumis au vote du Conseil municipal ce soir.

Je rappelle que notre délibératif souhaitait depuis de longues années l'élaboration d'un tel document, qui efface les cinq documents actuellement appliqués par la GIM de façon totalement absurde; or la précédente législature n'était pas parvenue à nous en proposer un. Nous avons beaucoup tempêté, et M<sup>me</sup> Sandrine Salerno était de celles et ceux qui tapaient le plus fort sur la table; cette fois, le pari est gagné et nous nous en félicitons!

Cela dit, il faut constater que tout n'a pas toujours été facile, dans cette affaire. D'abord, la proposition de nouveau règlement nous est arrivée en juin 2008, si je me souviens bien, et elle n'a été traitée qu'avec certaines réticences. C'est toujours le même combat entre anciens et modernes... Il a fallu, pour mettre en train la commission du logement, passablement de poussées et d'élans. Mais c'est

chose faite! Les réserves exprimées au départ, qui ont parfois été jusqu'à l'établissement de textes parallèles au projet de M<sup>me</sup> Salerno, se sont avérées intéressantes, mais elles relevaient plutôt d'angoisses infondées.

Nous constatons avec une certaine satisfaction que le texte qui nous a été présenté par le département, après avoir été corédigé avec M<sup>e</sup> Lachat, est celui qui a servi de base au règlement soumis au Conseil municipal ce soir. On nous avait promis des discussions de fond et des changements importants, mais finalement, au terme de l'opération, le seul véritable point de conflit a été la question de la commission d'attribution; telle est la grande modification par rapport au document initial. (*Remarque de M. Chevalier.*) M. Chevalier aura l'occasion de s'exprimer tout à l'heure pour dire l'inverse de ce que je raconte... Vous lui transmettez mes propos, Monsieur le président! C'est ce que veut le droit démocratique le plus strict, et personnellement je le lui accorde bien volontiers.

Mesdames et Messieurs, je ne reviendrai pas longuement à la problématique de la commission d'attribution. Si le groupe socialiste s'est opposé à la forme que cette commission avait prise pendant les travaux de la commission du logement, c'est parce qu'elle devenait politisée. S'il appartient au Conseil municipal de déterminer le règlement de la GIM qui préside à l'attribution des logements municipaux, il ne revient pas à des membres de partis politiques désignés par le Conseil municipal de s'occuper de l'attribution desdits logements sociaux. D'abord, il faut assurer la préservation de la sphère personnelle et privée des futurs locataires. Ensuite, il faut savoir si nommer des politiques dans une commission d'attribution lui garantit plus d'objectivité et de transparence.

Je n'aimerais pas m'attarder aux nombreux débats qui nous ont déjà occupés dans cette enceinte à ce sujet, mais quand on voit à quel point il est difficile de se mettre d'accord autour de l'article 30 du règlement de notre Conseil municipal, imaginez ce que serait une discussion dans une commission où quatre politiques devraient décider, parfois dans des situations difficiles, du locataire à qui attribuer un appartement! Cela demanderait des heures de débat – et autant de jetons de présence, ce qui a un coût!

L'Alternative propose un amendement pour mettre en place, au contraire, une commission d'attribution dont les membres seraient des fonctionnaires. Il y en aurait sept, désignés par le Conseil administratif. Cette formule nous semble offrir beaucoup plus de transparence et d'objectivité que celle proposée dans le projet initial. Ces fonctionnaires seraient tenus à la loyauté par rapport à leur emploi, et cela devrait garantir un fonctionnement parfaitement correct de la commission d'attribution. Voilà ce que nous proposons ce soir.

Quant au reste des points à discuter, nous interviendrons au coup par coup, lors du vote des différents points de ce nouveau règlement de la GIM.

**M<sup>me</sup> Salika Wenger** (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, par gain de paix, nous avons décidé de collaborer avec les socialistes et les Verts sur un amendement qui modifie un peu la composition de cette commission d'attribution.

Mais il y a des choses que je ne peux pas laisser dire, et je regrette de les avoir entendues. Monsieur le président, vous m'excuserez auprès de M. Deshusses si je ne fais pas le panégyrique de M<sup>me</sup> Salerno pendant un quart d'heure et si j'entre directement dans le vif du sujet... Premièrement, j'ai l'impression qu'il y a une contradiction incroyable, dans cette affaire de commission d'attribution. Dans cette enceinte, nous sommes tous des politiques, et nous faisons de la politique. Mais nous n'en sommes pas moins des citoyens! Or chaque fois qu'il est question de la composition d'une commission ou d'un comité de fondation – peu importe – tout le monde prend des airs de pucelle effarouchée et s'écrie: «Comment? Des politiques? Ce n'est pas possible!»

Mettons-nous d'accord! Les politiques, comme l'a très bien dit M. Hämmerli hier, s'occupent simplement de la gestion de la cité. Or il nous semblerait normal que la société civile, c'est-à-dire des personnes extérieures au sérail politique, interviennent dans ce genre de cadres. Je pense, par exemple, au Mouvement populaire des familles, à l'Asloca... Et j'imagine que, du côté de la droite, il pourrait aussi être intéressant que des représentants d'associations interviennent dans une commission de cet ordre.

Il n'est pas question pour nous – et il n'a jamais été question – de mettre des politiques, c'est-à-dire des gens qui ont un mandat électif, dans cette commission d'attribution. Nous étions même d'accord d'écrire en toutes lettres dans le règlement de la GIM que les personnes désignées pour en être membres ne pourraient pas avoir de mandat électif. Mais je ne peux pas croire que, si l'on désigne des personnes extérieures à l'administration, elles seront malhonnêtes et auront de toute manière des accointances avec tout le monde! De la même manière, nous ne disons pas que les fonctionnaires sont malhonnêtes!

Mesdames et Messieurs, si vous n'aimez pas la politique, de grâce, n'en faites pas! Mais ne faites pas des personnes actives en politique, celles qui se sont investies pour la cité et leurs convictions, des gens incapables d'avoir un jugement! Nous soutiendrons l'amendement dont vient de parler M. Deshusses, mais je dois dire que la présentation qui en a été faite me semble un peu spéculieuse.

**M. Grégory Baud, président de la commission du logement** (R). Je rebondis sur les propos de M. Deshusses: s'il s'attendait à un débat de fond en séance plénière sur la question de la commission d'attribution, c'est qu'il n'était pas très attentif en commission du logement, car c'est là que ce débat a eu lieu, comme il se doit.

Comme je le disais tout à l'heure en préambule, la question de la commission d'attribution n'est pas la seule pierre d'achoppement, dans ce règlement. Nos cousins de l'Entente, les démocrates-chrétiens et les libéraux, l'ont dit hier: d'après eux, il y a des problèmes de fixation des loyers et d'évaluation des biens, ainsi qu'à divers niveaux qui dépassent largement le cadre de la commission d'attribution. De nombreux projets d'amendement ont voyagé à travers cette enceinte durant les débats d'hier, mais seuls deux d'entre eux ont été déposés: l'un concerne la commission d'attribution, et l'autre le taux d'activité. Cela montre bien que ce nouveau règlement de la GIM pose des questions de fond qui n'ont pas été évoquées en commission.

Passons maintenant aux propos de M. Deshusses, qui a souhaité revenir sur cette «ignominieuse» composition de la commission d'attribution votée à une très large majorité par la commission du logement. Certains la refusent sous le prétexte fallacieux – j'ose le dire – qu'elle est politisée. Eh bien, Mesdames et Messieurs, permettez-nous de vous rappeler quelques petites choses à ce sujet. D'abord, à la tête d'un département se trouve un magistrat ou une magistrate – cela ne vaut pas que pour M<sup>me</sup> Salerno – qui représente un parti politique ou, en tout cas, qui en est issu. Lorsqu'une magistrate prend des décisions chapeautant une commission, excusez-moi, mais on ne peut pas dire que ladite commission ne soit pas politisée! Au contraire, elle l'est fortement, et qui plus est d'un seul côté!

Je l'ai dit hier et je le répète: notre tâche et notre objectif consistent justement à réduire cette politisation par un mécanisme de balancier. M. Deshusses a très bien mené sa barque dans les médias en faisant croire à tout le monde que nous étions une bande d'incapables; à grands renforts de termes accusateurs, il a laissé entendre que nous voulions faire entrer le loup – c'est-à-dire des représentants des partis – dans la bergerie – c'est-à-dire la commission d'attribution. Je rappelle que les fondations immobilières de droit public fonctionnent déjà ainsi et qu'elles font de l'excellent travail; nous en avons auditionné les représentants, et ce sont des gens très bien!

Je rappelle également – même si ce système ne réussit peut-être pas aux groupes de l'Alternative – que nous avons tous des représentants dans des commissions extraparlimentaires; ils sont désignés très simplement et cela fonctionne très bien. Alors, cessez de nous parler de politisation! Au contraire, grâce à la formule élaborée par la commission du logement, nous avons totalement dépolitisé et rendu transparente la commission d'attribution de la GIM pour le bien de tous: des locataires, de la magistrate et surtout de la GIM elle-même.

Ensuite, ne nous dites pas non plus que cette commission d'attribution est la seule amélioration apportée au projet initial par la commission du logement! J'en ai parlé déjà hier: elle est allée beaucoup plus loin en termes de taux d'occupation et de conditions de résiliation. Comme l'ont affirmé les experts, ce règlement tel

qu'il nous est soumis ce soir doit être considéré comme étant celui de la commission du logement. Il va beaucoup plus loin, il est beaucoup plus complet et transparent que celui qui nous avait été soumis au départ.

Je n'en dirai pas davantage pour l'instant mais, une fois de plus, je recommande à tout le monde dans cette enceinte de voter le nouveau règlement de la GIM tel quel, en refusant en bloc les amendements déposés ce soir. Il s'agit de respecter le travail fourni par les membres de la commission du logement. Ils sont censés être la voix de nos groupes respectifs, et tous ont pris leur décision en connaissance de cause, en en pesant les intérêts. C'est un domaine très technique; ils sont seuls à avoir assisté à toutes les auditions, et donc à pouvoir cerner le problème de façon globale. Chers collègues, je vous recommande de voter ce projet de règlement de la GIM tel qu'il nous est soumis ce soir, sans y changer la moindre virgule.

**M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung (Ve).** Hier, j'ai présenté un amendement des Verts – je ne sais pas si nous le déposerons à nouveau ce soir – qui était une sorte de déclaration sur l'ensemble du nouveau règlement de la GIM et sur ce que nous en attendons. C'est un outil dont vous, Madame Salerno, vous serez désormais l'ouvrière responsable. Bien sûr, il vous laisse une grande marge de manœuvre... Nous espérons que la mixité sociale sera l'une de vos priorités. Hier, vous nous avez parlé d'une famille en détresse et nous savons que vous avez à cœur de donner une priorité à ce genre de familles – c'est une bonne chose, car c'est une politique de gauche que nous soutenons. Cependant, nous souhaitons aussi que la configuration sociale de certains quartiers – celui des Grottes, par exemple, mais il y en a d'autres – ne bascule pas tout à coup parce que de nombreux locataires seraient obligés de les quitter. Mais nous savons que vous êtes très attentive à cette question, puisque vous nous l'avez assuré en commission. Nous le serons aussi, voilà ce que je tenais à dire...

Quant au reste, notre amendement que j'ai défendu hier – et que je défendrai peut-être encore en temps voulu – sur le taux d'activité total du groupe familial nous tient toujours à cœur.

**M. Vincent Maitre (DC).** Le groupe démocrate-chrétien a eu l'occasion de s'exprimer hier de façon générale sur ce nouveau règlement de la GIM, qui ne nous satisfait pas complètement, pour différents motifs sur lesquels je ne reviendrai pas.

L'amendement sur la commission d'attribution nous semble présenter un bon compromis – ou, au moins, un premier pas vers ce qui nous semble une mesure indispensable: la dépolitisation de toute commission d'attribution. M<sup>me</sup> Wenger,

en s'exprimant à ce sujet, se plaignait que nous jouions – soi-disant – les vierges effarouchées, parce que, à notre avis, il ne faudrait pas de politiques dans une commission ou un processus d'attribution de logements. Permettez-moi de vous dire, Madame Wenger, que nous sommes certes des politiques, mais en tout cas pas un tribunal comme celui des prud'hommes, qui comprend des représentants des employés et des employeurs. Nous ne sommes pas non plus un tribunal des baux et loyers, avec des représentants des locataires et des propriétaires.

Nous sommes des politiques, nous devons donner notre avis sur des sujets bien précis, et nous le faisons forcément en fonction de nos accointances idéologiques subjectives. Or, dans un règlement – un bon règlement – fondé sur des critères d'attribution précis, il ne devrait plus y avoir de place pour la subjectivité. Si l'on travaille sur la base de critères suffisamment bien énoncés qui soient clairs et nets, peu importe la personne chargée de les appliquer! Voilà en quoi consiste la garantie absolue d'une objectivité totale.

Telle est la raison pour laquelle nous nous abstenons lors du vote de cet amendement. Nous avons la volonté de moins politiser l'affaire et de garantir plus de transparence; il nous semble qu'en confiant aux conseillers administratifs le mandat de nommer les membres de la commission d'attribution de la GIM, nous risquerions d'ouvrir la boîte de Pandore. Certains de nos conseillers administratifs pourraient être tentés de placer des personnes plus enclines que d'autres à être de leur avis et à embrasser leurs opinions politiques. Je ne le souhaite pas, évidemment, mais on sait bien que cela se passe ainsi partout, et je ne vise pas spécialement la Ville de Genève en le déplorant.

Je le répète: à nos yeux, la seule solution pour garantir une objectivité absolue de la commission d'attribution de la GIM est un règlement clair, avec des critères précis à appliquer froidement – au sens positif du terme, c'est-à-dire d'une manière où la subjectivité n'a absolument pas sa place.

**M. Gérard Deshusses (S).** Je ne pensais pas reprendre la parole, mais j'ai été mis en cause et j'ai quelques précisions à apporter au débat. Tout d'abord, je réponds à M<sup>me</sup> Salika Wenger: je pense bien que les intentions de la commission du logement concernant la composition – avec des membres politiques – de la commission d'attribution de la GIM étaient les plus souvent positives. Mais, croyez-moi, l'enfer est souvent pavé de bonnes intentions, et il faut y réfléchir à deux fois avant de mettre en place ce type de commission. J'ai aussi entendu l'hypothèse que des membres de l'Asloca en fassent partie... Personnellement, je n'y suis pas plus favorable qu'à la représentation d'autres associations, quelles qu'elles soient. Mais il se trouve que, si j'ai bien compris, l'Asloca elle-même n'était pas partante pour ce genre de formule, et c'est tout à son honneur.

Monsieur Baud – vous lui transmettez, Monsieur le président – je n'ai pas plus envie que vous de mener ici un débat de fond, car ce n'est ni le lieu, ni l'heure. Telle n'était pas du tout mon intention, et je ne vois pas pourquoi vous me la prêtiez.

Mais revenons-en à cette commission d'attribution des logements qui comprendrait des politiques. Mesdames et Messieurs, traversez l'Arve et allez voir à Carouge ce qui se passe avec ce genre de commission: ce système ne fonctionne pas du tout! Et si vous allez un peu plus loin, à Paris, la Ville Lumière, et que vous remontez le temps jusqu'au règne de Tibéri, vous retrouverez le même type de situation et la même gabegie. C'est ainsi! Vous me direz que la composition de la commission d'attribution telle qu'elle figure dans le projet de règlement issu de la commission du logement nous protège de tout dérapage... Ce n'est pas si sûr!

Il vaut la peine de bien lire et de s'arrêter sur ce point un instant, en toute honnêteté et par souci de travailler de manière éthique. On s'aperçoit alors que le magistrat désigne son responsable en chef dans cette commission. Cela m'étonnerait que le bras droit du magistrat ou de la magistrate puisse se distancier des diktats politiques qui lui seraient donnés! Et c'est encore le même magistrat qui désigne deux de ses fonctionnaires. Nous ne sommes naïfs ni les uns ni les autres, et nous imaginons bien que ces trois personnes iront dans le sens du magistrat, bien sûr, comme le disait M. Baud tout à l'heure. Par conséquent, à ce stade, la garantie d'objectivité n'est pas remplie.

Voyons la suite. La commission du logement propose encore la nomination de deux personnes issues des partis de droite... (*Remarques.*) C'est écrit dans le projet de règlement: « (...) quatre membres désignés par le Conseil municipal, en tenant compte des sensibilités politiques. Les conseillers municipaux ne peuvent pas siéger dans la commission d'attribution.» Ne soyons pas ridicules! Il y a deux grandes alliances au sein de ce Conseil municipal pour quatre élus, donc chaque tendance en désignera deux de ses rangs. D'ailleurs, c'est ce que stipulait clairement le projet initial: deux de gauche et deux de droite. J'étais membre de la commission du logement lorsque cela a été discuté, je le sais bien! On voit bien que, s'il y a quatre représentants des partis, il en faudra deux de gauche et deux de droite, qu'on le veuille ou non. Inutile de chipoter là-dessus.

Par conséquent, quelle que soit la couleur politique du magistrat, il aura dans cette commission d'attribution deux politiques de plus de son côté. Cette fois, la politisation est garantie! C'est cela, les termes accusateurs dont on m'a gratifié tout à l'heure? Autrement, je ne vois pas de quoi il peut s'agir. J'ai dit que l'on passait de la démocratie de quartier à la démocratie de palier.

Je pense – mais peut-être suis-je le seul – qu'il nous appartient de donner à la GIM un cadre adéquat par le biais d'un règlement et de faire en sorte que l'attribution des logements – tout comme le reste, d'ailleurs – fonctionne d'une

manière absolument correcte. Mesdames et Messieurs, en tant qu'élus membres de partis politiques, il ne nous appartient pas de faire ce travail. Il existe une fonction publique municipale pour cette tâche.

J'en reviens à l'amendement que nous avons déposé. Il va très précisément dans le sens que je viens d'exposer, puisqu'il exclut qu'un seul conseiller administratif puisse désigner des fonctionnaires à sa convenance comme membres de la commission d'attribution de la GIM. Selon nous, il reviendrait plutôt à l'ensemble du Conseil administratif de procéder à cette désignation. On peut supposer que, sur cette base, le fonctionnement de la commission serait plus correct et plus objectif – en tout cas, elle ne pourrait pas être manipulée par une seule personne. Voilà une réelle garantie!

Contrairement au règlement issu de la commission du logement, notre amendement offre quand même un garde-fou d'importance, puisqu'il demande que le Contrôle financier effectue un contrôle du fonctionnement de la commission d'attribution au moins une fois par législature. Ce point, qui répond simplement à un souci de transparence et d'objectivité, me paraît très important.

Si la composition de la commission en question était votée ce soir comme elle est proposée dans le règlement tel qu'établi par la commission du logement, nous n'aurions pas la garantie que les élus des groupes politiques qui en feraient partie ne seraient pas soumis à des connivences, à des pressions et à des influences extérieures. On pourrait imaginer – mais je ne voudrais froisser personne – que l'on risquerait alors de dériver vers une politique des petits copains, comme on l'a déjà vu ailleurs – jamais chez nous, évidemment, mais pourquoi cela n'arriverait-il pas une fois? Or c'est justement ce que nous ne voulons absolument pas. Telle est l'unique raison pour laquelle nous avons déposé cet amendement.

Chers collègues, si j'ai fâché l'un ou l'autre d'entre vous par un terme un peu fort – mais toujours correct, car j'emploie le plus souvent un français châtié – je vous prie de m'en excuser. Il n'en demeure pas moins que la vérité est là: la commission d'attribution de la GIM telle qu'elle apparaît dans ce règlement est tout simplement un outil politique.

**M. Grégory Baud, président de la commission du logement (R).** J'aimerais revenir sur les propos de M. Maitre – vous lui transmettez les miens, Monsieur le président. Nous visons tous à établir un règlement de la GIM aussi précis que possible, en définissant des critères assez objectifs pour qu'il soit impossible d'y déroger. Mais encore faut-il s'assurer qu'ils soient respectés! C'est justement pour cette raison que nous avons voulu introduire le principe de transparence dans cette commission, afin de nous assurer que ces critères objectifs seraient bien appliqués et respectés.

Et puis, je ne donnerai pas de cours d'arithmétique à M. Deshusses, pour qui j'ai le plus grand respect. Je rappelle simplement ce que j'ai déjà dit hier: l'attribution de logements en fonction de critères à respecter, comme l'a dit mon préopinant démocrate-chrétien, n'est pas un acte politique. Voilà pourquoi nous avons évoqué la possibilité d'ajouter aux représentants de la GIM, dans la commission d'attribution, des personnes extérieures. Il s'agissait de s'assurer que les critères objectifs dont je viens de parler seraient bien appliqués. Nous nous sommes donc demandé pourquoi ne pas y faire entrer des représentants des locataires et des régisseurs. Mais, finalement, quels sont les milieux des locataires? Et ceux des régisseurs? Ils représentent des groupes très marqués politiquement!

Nous avons donc cherché à établir un équilibre dans la composition de cette commission, de telle manière qu'elle se contrebalance elle-même. D'où l'idée d'y élire quatre membres nommés par le Conseil municipal, en tenant compte des différentes sensibilités politiques. Cela revenait effectivement à choisir deux personnes de droite et deux personnes de gauche. Quoi qu'il en soit, elles seraient là pour analyser des dossiers et non pour faire de la politique. Je le répète, en intégrant des représentants extérieurs dans cette commission d'attribution qui, actuellement, travaille encore en vase clos, nous voulions simplement nous assurer que ses critères de fonctionnement étaient bien appliqués et respectés. Il ne faut plus que cette commission de la GIM prête le flanc aux critiques et aux soupçons.

Je tiens – et ce n'est pas du tout pour des raisons démagogiques – à manifester mon soutien aux fonctionnaires de la GIM qui, actuellement, font leur travail dans des conditions extrêmement difficiles. Ce soir, ils doivent se poser des questions sur notre manière de travailler! Voilà pour ce qui est de la composition de la commission d'attribution des logements de la GIM.

J'aimerais revenir sur l'amendement des socialistes, d'A gauche toute! et des Verts. Pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, il apparaît qu'il consacrerait une commission fonctionnant en vase en clos. Vous nous parlez de la surveillance exercée par le Contrôle financier, Monsieur Deshusses, mais vous savez bien que cet organe dépend du même département que la GIM! Je ne vois pas là de garantie de contrôle suffisante pour que le travail de cette commission soit lavé de tout soupçon – ce n'est pas moi qui le fais peser sur elle, il existe déjà, la presse s'en est fait l'écho récemment.

Pour toutes ces raisons, nous considérons que cet amendement n'est pas satisfaisant et nous nous en tiendrons à la version du règlement issue des travaux de la commission du logement, largement plébiscitée par cette dernière.

**M. Robert Pattaroni (DC).** J'interviens en prolongement du porte-parole du Parti démocrate-chrétien, Vincent Maitre, qui a annoncé notre abstention. J'aime-

rais apporter les précisions suivantes. Mesdames et Messieurs, vous connaissez probablement tous la Caisse de prévoyance de l'Etat, la CIA, dont la politique en matière de logement est exemplaire. Elle est définie, s'il le faut, par l'assemblée générale des délégués de la CIA, mais surtout par son comité, qui comprend 40 membres, dont des représentants de tous les partis et tout particulièrement des syndicats. La CIA a tenté – avec une réussite certaine – d'objectiver au maximum l'attribution des logements. Et tout cela dans la transparence!

Le principe présenté dans le nouveau règlement de la GIM sera sans doute voté tout à l'heure, et il appartiendra à ceux qui élaboreront les critères d'attribution des logements de ne laisser subsister aucun flou en la matière. Ils feraient bien de s'inspirer du fonctionnement de la CIA, qui est performant depuis des années. Il s'agit d'une commission interne composée de représentants du comité de la CIA – j'en fais partie – et qui vérifie tous les dossiers. Depuis que j'y siége, il n'y a eu aucun problème. Puisque la transparence absolue est possible à la CIA, elle le sera sans doute aussi à la GIM, mais il faudra des critères plus précis que ceux prévus par le projet de règlement actuel.

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** Trente secondes me suffiront pour corriger les propos tenus tout à l'heure concernant le Contrôle financier, dont personne ici ne saurait mettre en doute la parfaite indépendance. On ne peut le soupçonner de travailler pour remplir un autre objectif que la seule recherche de la vérité. Je voulais intervenir pour que cela soit bien clair, car il m'a semblé qu'une intervention précédente laissait subsister un doute à ce sujet. Croyez l'ancien président de la commission des finances, qui en est le parfait témoin!

**M. Alexis Barbey (L).** Les libéraux déposent un amendement à l'amendement socialiste, d'A gauche toute! et des Verts. Hier, nous avons expliqué que nous n'étions pas en faveur d'une commission d'attribution comptant des politiques en son sein. Une autre des raisons de notre désaccord était le nombre de ces représentants des partis, qui ne permettait pas une attribution rapide des logements à ceux qui en ont besoin. Nous proposons donc de réduire le nombre des membres de la commission d'attribution à cinq, et celui de son quorum à trois, moyennant quoi nous voterons le reste de l'amendement. Notre sous-amendement, qui porte donc sur l'alinéa 3 de l'article 6, est libellé comme suit:

*Projet d'amendement*

«<sup>3</sup>(...)Elle est composée de *cinq* membres désignés par le Conseil administratif. Sa composition est revue périodiquement.

»La commission ne peut valablement siéger qu'en présence de *trois* membres au moins.»

*Deuxième débat*

Mises aux voix, les conclusions de la commission du logement demandant le refus du projet d'arrêté PA-81 sont acceptées par 55 oui contre 6 non (10 abstentions).

**Le président.** Nous passons au vote de la proposition PR-626 et du règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève.

A l'article 4, alinéa 1, lettre a), le bureau du Conseil municipal précise que la commission a voté le texte exact: «...avoir résidé à *Genève* pendant au minimum deux ans». Le mot «Genève» ayant été omis dans le règlement que vous avez sous les yeux, Mesdames et Messieurs, il convient simplement de le rajouter, puisque cela a été voté tel quel par la commission du logement. (*Corrigé au Mémorial.*)

Mis aux voix, l'amendement de M. Barbey modifiant l'amendement des socialistes, des Verts et d'A gauche toute! est accepté par 46 oui contre 15 non (9 abstentions).

Mis aux voix, l'amendement des socialistes, des Verts et d'A gauche toute! ainsi modifié est accepté par 46 oui contre 22 non (2 abstentions).

*Mis aux voix, l'amendement des Verts visant la suppression de l'alinéa 5 de l'article 13 est refusé par 47 non contre 22 oui (2 abstentions).*

*Mis aux voix, l'amendement des Verts visant la suppression de la lettre g) de l'article 17 est refusé par 54 non contre 12 oui (4 abstentions).*

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté, approuvant le règlement amendé par la commission et par le plénum, est accepté 37 oui contre 28 non (5 abstentions).

Il est ainsi conçu:

*ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article unique.* – Le règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève est approuvé.

*(Voir le texte du règlement adopté en troisième débat dans le Mémorial N° 45.)*

**M. Alexandre Chevalier** (L). Monsieur le président, nous demandons le troisième débat.

**Le président.** Etes-vous suivi par plus du tiers des membres du Conseil municipal, Monsieur Barbey? Nous allons voter...

Mis aux voix, le troisième débat est accepté par plus du tiers des membres présents (28 oui contre 44 non et 1 abstention).

**Le président.** Le troisième débat sur cet objet aura lieu à 20 h 30.

Je salue à la tribune du public M. Didier Bonny, député et ancien conseiller municipal. (*Applaudissements.*)

## **5. Interpellation du 20 janvier 2009 de MM. Georges Queloz, Alexandre Chevalier et Simon Brandt: «Pour remettre le Conseil administratif sur ses rails (opposition aux travaux des CFF)!» (I-182)<sup>1</sup>.**

**M. Georges Queloz** (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'avais demandé l'urgence sur cette interpellation, et le Conseil municipal me l'a

---

<sup>1</sup> Annoncée et motion d'ordre, 3909.

refusée. Mais ce n'est pas plus mal qu'elle tombe aujourd'hui, après la déclaration que le Conseil administratif nous a faite en début de soirée. Mon propos concerne la rénovation de la gare de Cornavin.

On peut s'étonner que des travaux se montant à 90 millions de francs sans rien coûter ni au Canton ni à la Ville fassent l'objet d'une opposition de la part du Conseil administratif. Or ce n'est pas le projet CFF lui-même qui provoque cette opposition, mais la simple envie de faire du chantage, parce que les CFF, eux, se sont opposés à un plan localisé de quartier (PLQ). Nous nous posons quelques questions sur cette attitude du Conseil administratif, et en particulier du magistrat délégué aux travaux, M. Pagani. Il devrait se rendre compte qu'il a changé de casquette, depuis le temps où il était un parlementaire et où il était compréhensible qu'il use de chantage pour défendre sa position. Il est aujourd'hui aux commandes d'un département, au sein d'un gouvernement dont il représente la majorité, et il a des responsabilités à prendre.

Les 90 millions de francs de travaux prévus concernent les entreprises qui paieront des impôts à la Ville et au Canton: cela fera toujours des employés qui ne seront pas au chômage et ne devront pas être repêchés financièrement. Comment peut-on se faire le grand défenseur de la politique des transports publics – ici, il s'agit d'amener à la gare tous leurs usagers – et en même temps empêcher les CFF de gérer le trafic qu'on leur demande? Faire les travaux en sous-sol coûterait beaucoup plus cher!

Mesdames et Messieurs, vous conviendrez avec moi qu'il y a de quoi s'étonner: après avoir dû consentir un investissement de plus de 100 millions de francs pour couvrir les voies CFF à Saint-Jean, nous recevons maintenant un projet de logements à proximité de cet endroit! C'est invraisemblable! J'ai donc décidé de faire cette interpellation pour demander au Conseil administratif de revenir sur son opposition au projet des CFF et de laisser les travaux démarrer le plus rapidement possible.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Monsieur Queloz, je vous apprécie beaucoup, parce que vous êtes très attentif à l'aménagement urbain, et je vous en remercie. De nombreux citoyens sont d'ailleurs comme vous.

La position des CFF m'a étonné, et je ne pense pas que ma réaction puisse être qualifiée de chantage. La Ville a étroitement collaboré avec les CFF pour la rénovation de la gare de Cornavin. Nous avons discuté le plan ensemble, et le Conseil municipal a même voté l'aménagement d'une vélostation en parfaite symbiose avec ce projet. Personne, à ce moment-là, n'a fait recours contre cette vélostation derrière la gare, personne ne nous a dit que cet aménagement ne lui convenait pas. Tous nos partenaires étaient d'accord.

Mais il y a un petit problème au niveau des CFF, dont la main gauche – CFF Immobilier – ne sait pas ce que veut la main droite – CFF Infrastructure. Personne ne pensait qu’il y aurait une opposition au PLQ – vous non plus, Monsieur Queloz, je suppose, puisque vous l’avez voté avec tout le Conseil municipal pendant la législature précédente. Je le répète, il s’agissait d’aménager l’arrière de la gare en parfaite symbiose avec la rénovation de la gare CFF. Nous avons même prévu d’aménager une voie pour le tram et d’abaisser la route à la sortie de la gare, derrière le passage de Montbrillant, car sa hauteur ne permettait pas au tram de passer. Nous avons aussi envisagé, dans le nouveau projet, un système permettant aux gens arrivés avec le train de descendre immédiatement vers le tram – ce qui n’est pas le cas aujourd’hui, puisqu’il faut emprunter un petit passage étriqué.

Tout cela était fondé sur une logique parfaitement cohérente. Mais CFF Infrastructure a rechigné au nom d’une possible troisième voie de train envisageable dans vingt ans... Je précise qu’il n’existe aucun projet précis à ce sujet, même si tout le monde – moi compris – réclame cette troisième voie dont nous avons besoin entre Genève et Lausanne.

Au moment de l’examen des autorisations de construire, le projet de la Ville de Genève a donc été bloqué. Finis l’hôtel de 140 chambres, les 40 appartements prévus et la vélostation! Et tout cela en pleine crise, alors que la Ville avait consenti un investissement de 40 millions de francs pour la réalisation de ce projet avec les promoteurs privés. Tout est bloqué, de manière complètement incohérente par rapport à notre ancienne collaboration avec les CFF.

Dès que j’ai appris cela, en juin dernier, j’ai réuni les représentants des CFF. J’étais très surpris! Les CFF nous ont dit de ne pas nous en faire, que le problème serait résolu avant la fin du mois de décembre 2008: soit ils avanceraient dans leur projet de troisième voie et indemniserait la Ville, soit ils abandonneraient cette hypothèse pour construire sous la gare, comme à Zurich. Nous nous sommes donc fixé la fin du mois de décembre 2008 comme délai raisonnable pour régler ce contentieux. Or, à cette date, nous n’avions même pas le moindre indice d’une possible solution de la part des CFF.

Dans cette affaire, la Ville a simplement été cohérente, et je refuse que vous interprétiez cela comme du chantage, Monsieur Queloz. Si les CFF envisageaient d’agrandir les voies de train, cela signifierait que le tram ne pourrait plus passer et que tout notre projet de restructuration de la gare serait à revoir. Sinon, il deviendrait obsolète. Comme vous l’avez justement remarqué, Monsieur Queloz, je ne suis plus assis sur les bancs de l’opposition, mais je suis là pour faire avancer les projets.

En parfaite entente avec le directeur des CFF, nous avons décidé de nous revoir le 6 mars prochain. Nous avons fait valoir toutes les indemnisations possibles: soit les CFF nous indemnisent immédiatement pour les frais rendus inuti-

les par notre expropriation – je parle donc des 40 millions de francs déjà investis par la Ville – soit nous signons une convention d’emtion qui permettrait aux CFF, dans vingt ans, quand les immeubles seront construits, d’avoir une emtion de rachat. Pour cela, il faudra évidemment qu’ils aient un projet concret, ce qui n’est pas le cas en ce moment. Voilà où nous en sommes dans les négociations. J’espère bien, après le dernier téléphone que j’ai eu avec le directeur des CFF, que nous aboutirons à une convention pour que les travaux de la Ville et ceux des CFF démarrent, ce qui permettrait aux investissements municipaux de 40 millions de francs et à ceux des CFF à hauteur de 90 millions de francs de servir à la collectivité.

Je vous rappelle que le secteur concerné est traversé par des voyageurs qui arrivent du monde entier avec le TGV. Que doivent-ils donc penser de ce no man’s land qu’est le bas du quartier des Grottes? Cela fait trente ans que ça dure, et il faut que ça cesse, Monsieur Queloz! Voilà quelle est ma responsabilité de magistrat, et j’entends l’assumer.

*L’interpellation est close.*

## **6. Propositions des conseillers municipaux**

Néant.

## **7. Interpellations**

Néant.

## **8. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 18 h 55.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . .	4594
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	4596
3. Questions orales . . . . .	4598
4.a) Rapport de la commission du logement chargée d'examiner le projet d'arrêté du 22 avril 2008 de M <sup>mes</sup> Maria Pérez, Maria Casares, Salika Wenger, MM. Pierre Rumo et Christian Zaugg, renvoyé en commission le 23 avril 2008, intitulé: «Règlement fixant les conditions de location des logements de la Ville de Genève» (PA-81 A). Suite du premier débat . . . . .	4614
4.b) Rapports de majorité et de minorité de la commission du logement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 11 juin 2008 en vue de mettre en œuvre un nouveau règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève (PR-626 A/B). Suite du premier débat . . . . .	4614
5. Interpellation du 20 janvier 2009 de MM. Georges Queloz, Alexandre Chevalier et Simon Brandt: «Pour remettre le Conseil administratif sur ses rails (opposition aux travaux des CFF)!» (I-182). . . . .	4626
6. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	4629
7. Interpellations . . . . .	4629
8. Questions écrites . . . . .	4629

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*